



Dépêche Industrie 4/03

Suites données aux décisions prises en CTPC des 16 mai et 2 juillet 2002

1- Règlement intérieur du CTPC

Le règlement intérieur du CTPC modifié en fonction des décisions prises est annexé à la présente fiche.

2- Évolution de l'organisation des DRIRE

Cette évolution s'insère désormais dans l'ensemble des réflexions relatives à la démarche « Bercy en mouvement ».

3- Formation des Techniciens de l'Industrie et des Mines

La refonte de la formation des techniciens de l'industrie et des mines s'est accompagnée d'une révision des textes suivants :

- Arrêté du 26 juillet 2002 relatif aux modalités de la formation prévue pour les candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien de l'industrie et des mines au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
- Arrêté du 29 août 2002 relatif aux modalités du cycle de formation pour les candidats admis aux concours de recrutement des techniciens de l'industrie et des mines au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Ces textes figurent en annexe.

4- Rebasage indemnitaire

Les propositions de barèmes d'ACF, transposant à l'identique les régimes et pratiques indemnitaires existants pour les corps techniques, ont été présentées aux organisations syndicales le 24 octobre 2002, puis validées par le Secrétaire Général du MINEFI le 19 décembre 2002 .

Les barèmes 2003 Province/Île-de-France sont joints en annexe.

Le groupe de travail relatif à l'attractivité des postes n'a pas été réuni. Un travail préliminaire sur les règles de gestion des corps est apparu nécessaire.

5- Métiers sur les CCV

Le groupe de travail relatif aux métiers sur les CCV a été mis en place et réuni une fois. Des divergences sur le mandat du groupe n'ont pas permis de poursuivre les travaux.

6- ARTT

Le groupe de travail sur les « Astreintes » a été constitué et réuni une fois.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- recensement des métiers exercés dans les DRIRE nécessitant de recourir à des astreintes, dans les conditions définies par l'arrêté du 8 février 2002 déterminant les cas de recours aux astreintes au MINEFI, en indiquant, pour chacun de ces métiers, l'autorité qui demande la mise en œuvre d'une astreinte ;
- recensement de l'ensemble des textes réglementaires émanant des différents ministères donneurs d'ordres et nécessitant de recourir à des astreintes dans les DRIRE ;
- recensement des pratiques en vigueur dans les DRIRE en termes d'organisation du régime des astreintes, selon les catégories de personnels concernés, et des compensations qui s'y rattachent ,
- proposition, à partir des données recueillies aux point 1 à 3 ci-dessus, d'un cadre général d'organisation